



# PRÉFET DU CANTAL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Aurillac, le 11/08/2022

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### SÉCHERESSE

**Consommation d'eau potable sur les communes d'Anglards-de-Salers, d'Arches, de Chalvignac, de Chaussenac, de Jaleyrac, de Mauriac, de Salers, de Salins, de Sourniac et du Vigean**

Malgré les prescriptions de l'arrêté préfectoral du 5 août 2022 relatif à la limitation provisoire des usages de l'eau, **le niveau des ressources en eau continue de baisser de façon alarmante**. Alors que le département du Cantal est déjà particulièrement concerné par la sécheresse, et la météo ne prévoyant pas de précipitations élevées dans les jours à venir, **la responsabilité individuelle et collective des usagers est cruciale** pour mettre en œuvre une gestion extrêmement précautionneuse et économe de la ressource et garantir le strict respect des arrêtés.

**Afin d'éviter une coupure générale d'eau potable sur les communes d'Anglards-de-Salers, Arches, Chalvignac, Chaussenac, Jaleyrac, Mauriac, Salers, Salins, Sourniac et Le Vigean, le syndicat d'adduction d'eau de la région de Mauriac déconseille fortement la consommation sur le réseau de 9h30 à 11h30 et de 14h30 à 16h30.**

Par ailleurs, des contrôles sont réalisés sur le terrain pour vérifier le respect des mesures de restriction. Ils se poursuivront dans les semaines à venir.

#### Pour plus d'informations :

- **arrêté préfectoral 2022-583 du 26 avril 2022 fixant les modalités locales de la gestion des situations de crise liées à la sécheresse dans le département du Cantal** : <http://www.cantal.gouv.fr/arrete-fixant-les-modalites-de-gestion-de-la-a7878.html>

- **les débits des cours d'eau sont consultables sur le site Internet Hydro Portail** à l'adresse suivante : <https://www.hydroportail.developpement-durable.gouv.fr/>

- **les arrêtés de limitation des usages de l'eau en vigueur sont consultables sur le site Propluvia** : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/>

- **outil cartographique pour repérer la zone de gestion dans laquelle vous souhaitez réaliser des usages** : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/fron-toffice/?map=2c14c5bc-ce6d-47e6-a51c-b9393641f0c9>

**Contact technique** : [ddt-se-ue-spe@cantal.gouv.fr](mailto:ddt-se-ue-spe@cantal.gouv.fr)

**Service de la représentation de l'État  
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : [pref-communication@cantal.gouv.fr](mailto:pref-communication@cantal.gouv.fr)

2 cours Monthyon  
15 000 AURILLAC

